

Vu pour être annexé à la délibération

n° 54...2020

du 10/03/2020

Fait à Muzillac, le 17/03/2020

Le Président,
Bruno LE BORGNE

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 056-200027027-20200310-DELIB2_54_2020-DE



BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE DE PENERF

Convention tripartite de partenariat

Année 2020

La présente convention est conclue entre :

- La Communauté de Communes Questembert Communauté représentée par sa Présidente, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, par délibération en date XXX
- La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne représentée par son Président, M. Bruno LE BORGNE, par délibération en date XXX
- Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA), représentée par son président, M. Pierre LE BODO, par délibération en date du XXX

ARTICLE 1. Objet

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été confiée aux intercommunalités. Le transfert de cette compétence aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) impacte les structures qui mettaient en œuvre jusqu'à présent les actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Sur le territoire de la rivière de Pénerf, le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (PNR) a porté le contrat territorial de bassin versant qui s'est terminé au 31 décembre 2018.

En 2019, dans une logique de poursuite de l'action publique, des actions ont été réalisées sur le bassin versant (BV) de Pénerf. Ces actions ont fait l'objet d'un conventionnement avec les 3 EPCI présentes sur le territoire de la rivière de Pénerf.

L'année 2020 est une année de transition qui permet de poursuivre l'élaboration du prochain contrat territorial à l'échelle de la Rivière d'Auray, du Golfe du Morbihan et de la Rivière de Pénerf. Ce contrat sera porté par l'ensemble des EPCI présente sur le périmètre de contrat, à savoir, Auray Quiberon Terre Atlantique, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe Morbihan – Vannes agglomération. Dans le cadre de la préfiguration du futur contrat territorial de bassin versant (CTBV), des actions sont programmées en 2020.

Comme pour 2019, la présente convention vise à définir les modalités de partenariat entre Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe Morbihan – Vannes agglomération pour permettre la mise en œuvre de ces actions sur l'année 2020. Elle définit les missions et les engagements réciproques des parties, les modalités de partenariat et de financement des actions.

La présente convention s'applique à l'ensemble du périmètre du bassin versant de la rivière de Pénerf. Elle permettra le maintien de la continuité de l'action publique et la cohérence hydrographique.

ARTICLE 2. Modalités

Le Golfe du Morbihan est constitué de 6 bassins versants dont le bassin versant de la rivière de Pénerf qui est partagé entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne (ASB), la Communauté de Communauté Questembert Communauté (QC) et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA).

Dans un objectif de cohérence d'actions à l'échelle d'une masse d'eau globale telle que le Golfe du Morbihan, GMVA coordonnera un contrat territorial unique pour l'ensemble des bassins versants du Golfe du Morbihan, dont le bassin versant de la rivière de Pénerf.

Golfe Morbihan – Vannes agglomération, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté sont cosignataires d'une convention de partenariat pour l'année 2020 puis seront co-signataires du contrat territorial 2021-2026.

Chaque collectivité s'engage à participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon les plans de financement présentés en annexe 3 et 5.

Concernant les moyens humains, Golfe Morbihan – Vannes agglomération s'engage à mettre en place le personnel nécessaire pour réaliser les actions prévues sur l'année 2020 sur le bassin versant de la Rivière de Pénerf. Les agents de Golfe Morbihan – Vannes agglomération interviendront sur la totalité du territoire du bassin versant de la Rivière de Pénerf.

ARTICLE 3. Missions

Golfe Morbihan – Vannes agglomération assurera l'animation et la mise en œuvre des actions prévues sur l'année 2020 et en rendra compte aux deux autres EPCI, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté. Ces actions sont cohérentes avec les enjeux et objectifs du SAGE Vilaine.

Les actions peuvent globalement être résumées de la manière suivante :

- ✓ AXE 1 : ANIMATION
Cet axe regroupe les actions générales d'animation du projet, de communication et de sensibilisation sur la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et la préparation du futur CTBV.
- ✓ AXE 2 : MILIEUX AQUATIQUES
Cet axe regroupe les actions milieux aquatiques du bassin versant de la rivière de Pénerf. Compte-tenu des travaux réalisés dans le cadre du CTMA 2011-2016 et des résultats obtenus, pour 2020, l'action portera sur un suivi de l'évolution du milieu post-travaux.

Les axes 3 et 4 concernent le volet « Lutte contre les pollutions diffuses ».

- ✓ AXE 2 : QUALITE DE L'EAU
Cet axe regroupe des actions d'amélioration de la connaissance de la qualité des eaux, d'un point de vue physico-chimique et pesticides.
- ✓ AXE 4 : AGRICOLE
Cet axe regroupe des actions de sensibilisation des agriculteurs, sous la forme collective ou individuelle. L'objectif consiste à les accompagner dans leur changement de pratique afin de réduire les pollutions diffuses d'origine agricole. Les thématiques abordées varient selon les problématiques territoriales : Nitrate, phosphore, pesticides, microbiologie. L'agriculture

économique en intrants (agriculture biologique et durable) et ses pratiques seront également encouragées.

✓ AXE 5 : BOCAGE

Le dispositif « Breizh Bocage » a pour objectif la préservation, la gestion et la reconstitution du maillage bocager. Il vise principalement à réduire le transfert de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles et à lutter contre les phénomènes d'érosion. Il participe ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est un levier d'action complémentaire au CTBV.

GMVA démarrera en 2020 l'élaboration d'une stratégie territoriale bocagère à l'échelle de son territoire et du bassin versant de la Rivière de Pénerf, dans le cadre du dispositif Breizh Bocage. Les trois axes envisagés pour cette stratégie sont :

- la gestion/appropriation du bocage
- la valorisation du bocage
- la protection du bocage

✓ AXE 6 : PROFIL DE VULNERABILITE CONCHYLICOLE

Cet axe regroupe des actions d'amélioration de la connaissance de la qualité des eaux estuariennes et côtières et un travail de diagnostic des pollutions microbiologiques. Il permettra une hiérarchisation des sources de pollutions et l'établissement des priorités d'actions, dans le cadre de l'élaboration d'un profil de vulnérabilité conchylicole. L'élaboration du profil et sa formalisation est prévue sur 2 ans.

Les axes 2 à 4 concernent les actions de préfiguration du futur CTBV. Les axes 5 et 6 sont des leviers d'actions complémentaires, hors CTBV.

ARTICLE 4. Pilotage du projet

Une cellule d'information réunissant les trois EPCI sera installée pour permettre d'échanger sur les dossiers, le suivi des actions en cours et les arbitrages éventuels sur les actions à venir. Lors de ces réunions, le personnel « technique » de Golfe Morbihan – Vannes agglomération fera retour aux deux autres EPCI de l'avancement des actions. Cette cellule d'information se réunira a minima 1 fois par an et autant de fois que nécessaire. Elle pourra se réunir à la demande d'un des 3 EPCI.

➤ **Le comité de pilotage**

Co-présidé par les 3 Vice-Présidents ou leurs représentants, chargés de la politique des bassins versants, le Comité de pilotage rassemble les différents acteurs concernés, notamment les partenaires institutionnels (Etat et SAGE) et financiers.

Il a pour rôle de :

- Valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat de bassin versant ;
- Valider la stratégie d'actions ;
- Valider le plan de financement annuel ;
- Examiner les bilans annuels (évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir).
- Valider les éventuels avenants

La composition du comité de pilotage pourra être modulée selon les besoins spécifiques des thématiques abordées.

➤ **Les comités techniques thématiques**

Pour 2020, il est proposé 1 comité technique, à l'échelle CTBV, pour les axes suivants :

- **Pollutions diffuses** : Qualité de l'eau, Agricole, Bocage
- **Profils conchylicoles** : il concerne la démarche d'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicole.

Ces comités techniques constituent des instances de concertation et de validation techniques des actions réalisées et en cours.

Ils rassemblent les techniciens des EPCI, les élus communaux, les partenaires institutionnels (Etat et SAGE) et financiers, les acteurs locaux en lien avec les thématiques (professionnels, associations de riverains et environnementales).

➤ **Les groupes de travail locaux**

Dans le cadre de l'élaboration des profils de vulnérabilité, un groupe de travail local, à l'échelle du bassin conchylicole de la Rivière de Pénerf sera mis en place. Constitué des professionnels et des élus communaux, il réunira l'ensemble des parties prenantes. Ce groupe de travail devra rendre compte de ses actions au comité technique.

➤ **Le comité d'acteurs**

Pour 2020, il est proposé de conserver le **comité d'acteurs**. Il se réunira a minima une fois par an, sur le BV de Pénerf (instance mis en place par le PNR).

Avec la mise en place du contrat de bassin versant, cette organisation pourra être revue afin de coller avec les principaux enjeux mis en avant dans le contrat de bassin.

Le comité de pilotage, en concertation avec le comité des acteurs définira les futures modalités de fonctionnement à compter de 2020.

ARTICLE 5: Circulation des informations

Pour permettre la bonne circulation des informations, Golfe Morbihan – Vannes agglomération s'engage à :

- Réaliser le bilan annuel technique et financier des actions 2020 ;
- Transmettre les couches cartographiques des actions territorialisées ;
- Tenir informé régulièrement de l'avancement des actions menées sur le territoire.

Les 3 EPCI s'engage à prendre toutes les délibérations nécessaires à la bonne mise en œuvre des actions.

ARTICLE 6. Clés de répartition (cf. annexe 1)

Afin de répartir le solde du financement (subventions déduites), des clés de répartition ont été définies entre les EPCI pour la réalisation des actions.

6.1 – Pour les actions mutualisées à l'échelle du contrat territorial du Golfe du Morbihan

Les actions concernées sont :

- ✓ Axe 1 - Animation
- ✓ Axe 3 - Qualité de l'eau - Prélèvements
- ✓ Axe 4 - Agricole

2 clés de répartition pour le financement s'appliqueront :

- 1- La clé de répartition relative à la représentation du bassin versant de la rivière de Pénerf au sein du périmètre du futur CTBV du Golfe du Morbihan, comme indiqué en annexe 1.

**50% surface du Bassin versant – 50% linéaire de cours d'eau
Soit pour le BV de Pénerf : 11,64%**

- 2- La clé de répartition entre les 3 EPCI propre au bassin versant de Pénerf, comme indiqué en annexe 2.

**50% surface du Bassin versant – 50% linéaire de cours d'eau
GMVA 52,35% - ASB 29,87% - QC 17,79%**

6.2 – Pour les actions propres au bassin versant de la rivière de Pénerf partagées entre les 2 EPCI

Concerne les actions Milieu aquatiques et les analyses pour l'axe 3 -Qualité de l'eau - Analyses

La clé de répartition entre les 3 EPCI du bassin versant de Pénerf s'applique, comme indiqué en annexe 2 :

**50% surface du Bassin versant – 50% linéaire de cours d'eau
GMVA : 52,35% - ASB : 29,87% - QC : 17,79%**

6.3 – Pour les leviers d'actions complémentaires

- ✓ Axe 5 – Bocage

Le BV de Pénerf est concerné par l'élaboration de la stratégie territoriale bocagère. Le temps d'animation prévue représente 0,28 ETP pour un montant d'autofinancement de 171 € TTC pour le BV de Pénerf, après application de la clé de répartition prévue à l'article 6.1, voir le plan de financement en annexe 4. Il est convenu qu'il n'y ait pas de sollicitation financière d'ASB et de QC.

- ✓ Axe 6 - Profils de vulnérabilité conchylicoles

Cet axe de travail fait l'objet d'un projet sur 2 ans (2020-2021), voir le plan de financement en annexe 5. Les communes hors GMVA essentiellement concernées par la réalisation du profil conchylicole de la Rivière de Pénerf sont Ambon et Damgan (ASB). Ainsi, il est convenu que QC ne soit pas sollicité financièrement pour ce projet. La part financière de QC est supportée par GMVA. Pour autant, dans le cas où des diagnostics complémentaires et/ou des actions correctives concerneraient QC, une participation financière sera alors demandée. L'absence de sollicitation financière sur 2020 n'enlève pas la responsabilité de QC sur ce dossier particulièrement sensible.

ARTICLE 7. Financement et paiement

Le coût prévisionnel des actions de préfiguration « CTBV » pour la période 2020 est présenté en annexe 3 : **13 676 € TTC.**

Les subventions de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional, du Conseil Départemental représentent **8 422 €** de la dépense prévisionnelle.

La part d'autofinancement est donc évaluée à **38 %**, soit **5 254 €**.

Le coût prévisionnel pour la réalisation des profils de vulnérabilité conchylicoles, échelle CTBV, pour 2020-2021 est de 23 180 € TTC sur 2 ans, voir plan de financement en annexe 5. Concernant le BV de Pénérif, après application de la clé de répartition (article 6) : **2 698 € sur 2 ans.**

Conformément à l'application de la clé de répartition (article 6), la part d'autofinancement de chaque collectivité est estimée à:

- CC ASB : Actions « CTBV » : **1 569 € TTC** - 29,87 % & Profil conchylicole : **403 €**
Total ASB: 1 972 € TTC
- CC QC : Actions « CTBV » : **935 € TTC** - 17,79 %
- GMVA : Actions « CTBV » : **2 750 € TTC** - 52,35% & Profil conchylicole : **946 € TTC**
Total GMVA : 3 696 € TTC

GMVA s'engage à réaliser l'ensemble des dossiers de demande de subventions auprès des différents partenaires financiers et les demandes de versement.

ARTICLE 8. Durée

La présente convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2020 et s'achèvera au 31 décembre 2020.

ARTICLE 9. Avenant - Résiliation

La convention peut donner lieu à résiliation en cours de programme sur initiative de l'une des parties moyennant un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation, les trois collectivités s'engagent à financer suivant les clés de répartition précédemment décrites, les dépenses déjà engagées (contrats en cours, frais de personnel...) jusqu'à l'extinction de ces engagements (au plus tard au terme de la présente convention).

ARTICLE 10. Litiges

Les trois EPCI cherchent à régler les éventuels litiges de manière concertée. A défaut, tout litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention sera soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal Administratif de Rennes.

Fait à Vannes, Le

Le Président de la Communauté de Communes d'Arc Sud Bretagne

La Présidente de la Communauté de Communes Questembert Communauté

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

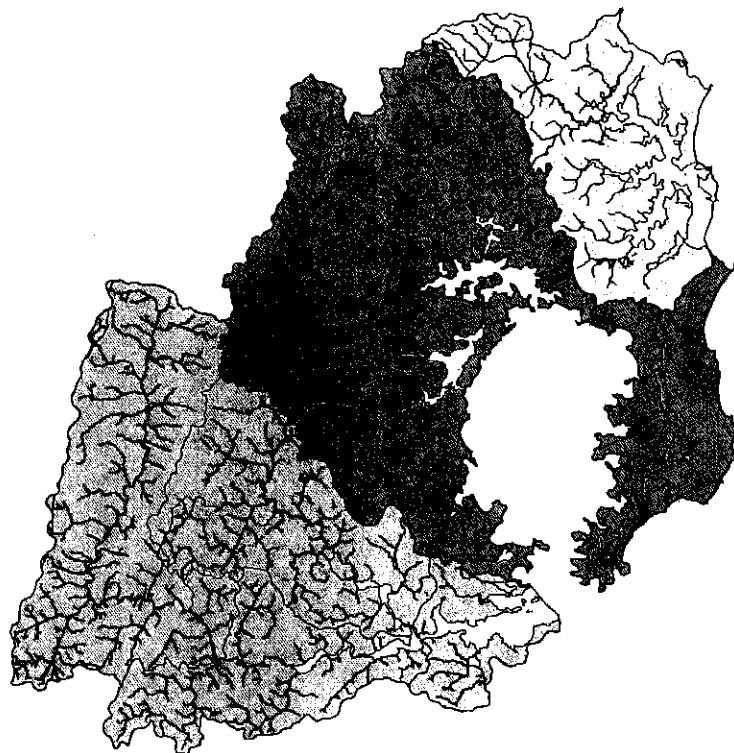
ANNEXE 1 : Clé de répartition du BV de Pénérf au sein du périmètre du futur CTBV

50% surface du bassin versant – 50% linéaire de cours d'eau

	Surface		Linéaire CE		CLE CTBV
	[km2]	[%]	[km]	[%]	
BV Auray	378	43%	534	54%	48,28%
BV Côtiers du Golfe du Morbihan	384	44%	363	36%	40,08%
BV Pénérf	116	13%	100	10%	11,64%
	878		998		

Sources

Bassins versants	BD carthage 2015	© IGN2015
EPCI	BD carthage 2015	© IGN2015
Tronçon cours d'eau	BD TOPO 2019	© IGN2019



ANNEXE 2 : Critères pris en compte pour la clé de répartition du BV de Pénerf

	Surface		Linéaire CE		CLE PENERF
	[km2]	[%]	[km]	[%]	
GMVA	62	54%	51,1	51%	52,35%
ASB	39	33%	26,4	26%	29,87%
QC	15	13%	22,7	23%	17,79%

Sources

Bassins versants	BD carthage 2015	© IGN2015
EPCI	BD carthage 2015	© IGN2015
Tronçon cours d'eau	BD TOPO 2019	© IGN2019



ANNEXE 3 : Plan de financement 2020 des actions de préfiguration du CTBV – BV Pénerf - en € TTC

Volet	Actions 2020 - Phase d'élaboration du CTBV	Type d'actions	Rivière de Pénerf	Subvention AELB		Subvention Région		Subvention CD56		ASB-QC-GMVA		% d'aide
				Taux	Montant d'aide prévisionnel	Taux	Montant d'aide prévisionnel	Taux	Montant d'aide prévisionnel	Taux	Montant d'aide prévisionnel	
Animation	Poursuite de l'élaboration du contrat de bassin versant											
	Animation - Coordination générale - 1 ETP Réf : Floriane DE LUCA	Animation	5 239 €		20%	2 620 €	20%			30%	1 572 €	70%
	Agricole - Qualité de l'eau - 1 ETP Réf : Camille Séjourné	Animation	4 075 €		20%	2 037 €	20%			30%	1 222 €	70%
	Suivi post-CTMA de l'évolution du milieu	Prestation	2 500 €				20%	500 €	80%		2 000 €	20%
Agriculture	Réalisation d'une partie des prélèvements en externe	Prestation	671 €			335 €	30%		201 €	20%	134 €	80%
	Analyses de la qualité des eaux douces - Physico-chimie	Prestation	318 €			159 €	30%		95 €	20%	64 €	80%
	Lancement d'une dynamique agricole Co-animation du comité professionnel agricole	Prestation	873 €			437 €					262 €	70%
	Total		13 676 €		41%	5 588 €	15%	2 037 €	6%	797 €	38%	5 254 €

Financement possible sous réserve

Dépenses	Subvention AELB		Subvention Région		Subvention CD56		ASB-QC-GMVA	
	Taux	Montant d'aide prévisionnel	Taux	Montant d'aide prévisionnel	Taux	Montant d'aide prévisionnel	Taux	Montant
Total	41%	5 588 €	15%	2 037 €	6%	797 €	38%	5 254 €

ASB		QC		GMVA	
29,87%	1 569 €	17,79%	935 €	52,35%	2 750 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 056-200027027-20200310-DELIB2_54_2020-DE

ANNEXE 4 : Dispositif Breizh Bocage - Plan de financement 2020

Volet	Territoire de GMVA et bassin versant de Pénéf	Dépenses	Subvention FEADER - GRB - GD56		GMVA	
			Taux	Montant aide prévisionnel	Taux	Auto-financement
	Animation - Elaboration stratégie territoriale bocagère Animation Breizh Bocage 2 - Année 2020 - BV Loch & Sal	17 500 €	70%	12 250 €	30%	5 250 €
	Travaux 2020-2021 - BV Loch & Sal	54 000 €	80%	43 200 €	20%	10 800 €
		71 500 €	75%	55 450 €	22%	16 050 €

ANNEXE 5 : Profil de vulnérabilité conchyicole – Plan de financement 2020-2021

Volet	Territoire de GMVA et bassin versant de Pénéf	Dépenses	Subvention DIAL FEAMP		Subvention ActB		Subvention Région		GMVA	
			Taux	Montant aide prévisionnel	Taux	Montant aide prévisionnel	Taux	Montant aide prévisionnel	Taux	Auto-financement
	Plan de financement présenté en CML du FEAMP le 19/11									
	Frais salariaux - Technicienne microbiologie littorale - 2 ans	70 000 €	40%	28 000 €	20%	14 000 €	20%	14 000 €	20%	14 000 €
	Suivi microbiologique en appui au diagnostic - Analyse en externe	21 000 €	40%	8 400 €	20%	4 200 €	20%	4 200 €	20%	4 200 €
	Réalisation d'une partie des prélèvements par temps pluie en externe	14 400 €	40%	5 760 €	20%	2 880 €	20%	2 880 €	20%	2 880 €
	Frais de fonctionnement	10 500 €	40%	4 200 €	20%	2 100 €	20%	2 100 €	20%	2 100 €
		115 900 €	40%	46 360 €	20%	23 180 €	20%	23 180 €	20%	23 180 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 056-200027027-20200310-DELIB2_54_2020-DE